



La réforme sur l'Aide au Logement qui nous ait présentés lors de ce CA est à replacer dans un processus engagé depuis plusieurs années par différents gouvernements et accéléré lors du quinquennat Macron.

Le logement social est une des cibles de la réduction planifiée de la dépense publique avec la santé et les collectivités territoriales.

Après la baisse de 5 € des APL décidé dès 2017 l'offensive s'est poursuivie avec l'instauration de la baisse du RLS dès 2018 ; résultat attendu 800 millions « d'économie » pour l'Etat en 2018 puis à nouveau en 2019 puis 1.5 Milliards en 2020.

Comme l'écrit en terme courtois l'une des notes gouvernemental « le projet d'arrêté a pour objet l'actualisation des montants de RLS afin de garantir un rendement de 1.3 Milliard d'€ ».

En termes plus directs les organismes du logement social enregistreront une baisse de recettes d'autant.

Ils ont été contraint d'accepter des mesures compensatoires qui se feront sur le dos de leurs locataires par l'amoindrissement de la qualité de service mais également par la forte contrainte de devoir vendre une partie de leur patrimoine dans une période particulièrement difficile.

Pendant ce temps il n'y a jamais eu si peu de logements sociaux construits. L'objectif est clair ; faire du logement social un bien marchand comme les autres livré à la promotion immobilière.

En corollaire jamais les taux d'effort des familles n'ont été aussi important pour satisfaire ce besoin vital. Pour rappel le niveau des APL a été gelé en 2018, puis son évolution limitée à 0.3% en 2019 ainsi qu'en 2020 loin du niveau de l'inflation ou de l'évolution de l'IRL.

La nouvelle réforme des modalités de calcul de l'APL ne dévie pas de cet objectif premier : réaliser une nouvelle économie pour le budget de l'Etat, il est vrai un peu moins forte que prévue l'épidémie COVID 19 provoquant la baisse de revenus pour des centaines de milliers de salariés, de jeunes mais aussi d'Ubérisés, d'auto entrepreneurs livrés à certains requins de l'E-économie.

A son habitude ce Gouvernement laissera les salariés des CAF expliquer début 2021 aux allocataires les bienfaits de la réforme avec les éléments de langage qui leur seront fournis.

La constante des notes de services qui sont présentés est d'ailleurs d'insister principalement sur les défis organisationnels, technologiques et de communications imposées par l'Etat à la CNAF et aux caisses.

Mais quels impacts pour les allocataires ? Peu d'éléments précis alors que visiblement la CNAF en dispose.

Dans une note il est évoqué des dispositions « prévues » (concernant les allocataires qui subiraient des reculs importants de droits, mais pour combien de temps, à quelle hauteur.

- Quelles conséquences pour les allocataires des modalités différenciés d'actualisation des plafonds de ressources pour le RLS à N-2 plus important que celui du montant forfaitaire de ce dernier en référence à l'IRL.

Quelles conséquences pour les allocataires de l'absence de revalorisation du R0 qui devrait faire progresser plus vite le taux d'effort des 30% des locataires les moins aisés.

La se trouve les bases d'une nouvelle baisse du « pouvoir d'achat » des APL dont le taux de couverture vis-à-vis du niveau réel des loyers va encore se dégrader.

La prise en compte des ressources en temps réel serait un super avantage de la réforme, sauf que l'état actuel de la législation permettait de recalculer l'ouverture des droits en cas de perte sensible de ressources.

Par contre pour tous les ménages et les personnes précaires le système de la déclaration trimestrielle déclenchera une variabilité constante des droits ouverts plaçant les intéressés dans une instabilité constante de projection vis-à-vis de leurs capacités pécuniaires et des tiers.

En l'absence de compensation spécifique la réforme va également particulièrement pénaliser les jeunes salariés entrant dans la vie active. En modifiant la période de référence des ressources, ils vont perdre beaucoup alors même qu'ils devraient être aidés pour pouvoir « s'installer » dans un environnement dont on sait qu'il est aujourd'hui plus difficile pour eux.

Cette réforme est également emblématique du sans contact qui se développe dans la relation avec les allocataires, ce sera du digital, de l'échange massif et automatisés de données, gare à ceux qui ne passeront pas dans ce tamis ... dont les 18% des allocataires demeurant dans l'ancien système de référence de revenus.

Ils auront -en temps réels- comme les centaines de milliers d'allocataires perdants tout loisir de méditer sur les non-dits officiels de la réforme.